Actualité

le médiateur DES ENTREPRISES



La checklist énergie du Médiateur des entreprises mise à jour

Le Médiateur des entreprises a actualisé sa **checklist énergie** destinée à accompagner les chefs d'entreprise dans la gestion de leurs **contrats d'électricité et de gaz**. Elle s'adresse à toutes les structures professionnelles : entreprises, collectivités, copropriétés ou associations.

Pourquoi utiliser cette checklist ?

Gérer un contrat d'énergie peut être complexe : différents types d'offres, clauses contractuelles variées, prix pouvant évoluer en cours d'année… La checklist permet de **repérer les points essentiels à vérifier** et de prendre des décisions éclairées pour sécuriser ses choix.

Ce que la checklist propose

- **Vérifier les éléments du contrat** : date de début, durée d'engagement, modalités de révision du prix, conditions de résiliation, présence éventuelle d'une clause de tacite reconduction.
- **Comprendre les types d'offres et tarifs** : offres à prix fixe, indexé ou réglementé, et critères d'éligibilité aux **tarifs réglementés de vente d'électricité (TRVE)** selon la taille et le chiffre d'affaires de la structure.
- **Anticiper les litiges** : le document rappelle les situations pouvant donner lieu à un recours et indique comment contacter le Médiateur des entreprises ou le médiateur national de l'énergie.

- **Comparer les offres** : la checklist fournit des repères pour analyser les offres sur la base des mêmes critères, comme le prix, les modalités de révision, l'abonnement, les taxes et les frais annexes.

- **Identifier les aides disponibles**: la checklist mentionne les dispositifs d'accompagnement pour les entreprises en difficulté.

Comment y accéder ?

Je consulte la checklist mise à jour : **Checklist énergie – Médiateur des entreprises**

Je peux aussi **comparer les offres d'électricité et de gaz**pour les professionnels : **Comparer les offres**

énergie-info **Pour tout savoir sur vos démarches et vos droits :**
Consultez le site internet www.energie-info.fr ou contactez-le 0 800 112 212 Service & appel gratuits